



Assemblée générale

Distr. générale
12 mars 2014
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Falkland (Malvinas)*

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Généralités | 3 |
| II. Questions d'ordre constitutionnel et politique | 3 |
| III. Budget | 4 |
| IV. Situation économique | 4 |
| A. Généralités | 4 |
| B. Pêche et élevage | 5 |
| C. Tourisme | 5 |
| D. Transports, communications et services de distribution | 5 |
| E. Environnement et hydrocarbures | 6 |
| V. Situation sociale | 7 |
| A. Généralités | 7 |

Note : Le présent document de travail a été établi à partir des renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 19 décembre 2013 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, des informations fournies par le Gouvernement argentin ainsi que d'autres informations provenant de sources publiques. Pour de plus amples précisions, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante : www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml.

* Il existe un différend entre l'Argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet de la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas).
(Voir [ST/CS/SER.A/42](#)).



| | | |
|-------|---|----|
| B. | Santé publique..... | 8 |
| C. | Protection sociale | 8 |
| D. | Éducation..... | 8 |
| VI. | Déminage et questions connexes | 9 |
| VII. | Participation aux activités des organisations et mécanismes internationaux | 9 |
| VIII. | Examen de la question par des organisations et autres instances intergouvernementales | 9 |
| IX. | Statut futur du territoire | 10 |
| A. | Position de la Puissance administrante | 10 |
| B. | Position du Gouvernement argentin | 11 |
| X. | Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies | 12 |
| A. | Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux..... | 12 |
| B. | Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) | 14 |
| C. | Décision prise par l'Assemblée générale | 16 |

I. Généralités

1. Les îles Falkland (Malvinas), territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprennent deux grandes îles, East Falkland et West Falkland, et des centaines de petites îles, dont la superficie totale est d'environ 12 173 kilomètres carrés. Ce territoire est situé dans l'Atlantique Sud, à environ 770 kilomètres au nord-est du cap Horn et 480 kilomètres à l'est de la côte sud-américaine. La Géorgie du Sud, située à environ 1 300 kilomètres au sud-est de l'archipel des Falkland (Malvinas), et les îles Sandwich du Sud, situées à quelque 750 kilomètres à l'est-sud-est de la Géorgie du Sud, sont considérées comme un territoire distinct et administrées depuis les îles Falkland (Malvinas), dont le Gouverneur remplit parallèlement les fonctions de commissaire des îles de Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud. Les îles Falkland (Malvinas) comptent plus de 2 500 habitants (sans compter les résidents temporairement absents, ni les civils travaillant pour le Ministère de la défense), ce qui constitue le chiffre le plus élevé depuis 1931. La souveraineté sur ces îles, telle qu'elle a été établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 2065 (XX) et ses résolutions suivantes sur la question des îles Falkland (Malvinas), fait l'objet d'un différend entre les Gouvernements argentin et britannique.

II. Questions d'ordre constitutionnel et politique

2. La Constitution approuvée en 2008 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 (instrument statutaire 2008/2846) est contestée par l'Argentine (voir A/63/542, annexe I). Elle prévoit l'élection du Président de l'Assemblée par les membres de l'Assemblée législative. En accord avec cette dernière, le Gouverneur nomme un chef de l'administration (« Chief executive ») chargé d'exécuter les décisions. Les questions de politique générale sont du ressort du Conseil exécutif, formé de trois membres de l'Assemblée législative, élus chaque année par leurs pairs, et de deux membres *ès qualités* sans droit de vote. Le Procureur général et le Commandant des forces britanniques dans les îles sont autorisés à participer, sans droit de vote, aux réunions du Conseil exécutif. La politique étrangère et les questions de défense relèvent de la compétence du Gouverneur désigné par le Royaume-Uni. En vertu de la Constitution, le Gouverneur a la possibilité, après avoir pris conseil auprès de l'Assemblée législative et obtenu son assentiment, de légiférer pour assurer la paix, l'ordre et la bonne gouvernance du territoire, mais la Couronne britannique reste investie des pleins pouvoirs législatifs.

3. Sur les huit membres de l'Assemblée législative, élus le 7 novembre 2013 pour un mandat de quatre ans, cinq représentent la seule circonscription urbaine du territoire (Stanley) et trois celle du « Camp » (qui regroupe le reste du territoire). Le Gouverneur actuel, M. Nigel Haywood, a pris ses fonctions en octobre 2010 et doit être remplacé par M. Colin Roberts en avril 2014. Les prochaines élections législatives générales doivent se tenir en novembre 2017.

4. Au cours de l'année 2013 et au début de 2014, l'Argentine et le Royaume-Uni ont réaffirmé leurs positions respectives au sujet de différents aspects constitutionnels, militaires et économiques du conflit de souveraineté les opposant à propos du territoire. S'agissant de l'Argentine, elle a engagé des démarches par écrit et publié des communiqués de presse sur différentes questions, dont un, le 10 juin 2012, au sujet de la « Journée de l'affirmation des droits de l'Argentine sur les îles Malvinas »; sa Présidente a présenté des observations lors d'une réunion du Conseil

de sécurité, tenue en août, lorsque l'Argentine assurait la présidence du Conseil; elle a aussi adressé d'autres messages, dont une note à l'Organisation des Nations Unies datée du 3 janvier 2014. S'agissant du Royaume-Uni, il a entrepris des démarches par écrit et adressé des déclarations à l'Organisation des Nations Unies, dont une lettre datée du 10 février 2014, et à d'autres instances, pour réfuter les revendications, notamment territoriales, de l'Argentine et réaffirmer son attachement au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (voir [A/67/754](#), [A/67/832](#), [A/67/865](#), [A/67/880](#), [A/67/954](#), [A/68/698](#) et [A/68/747](#)).

5. La Puissance administrante a fait savoir que, les 10 et 11 mars 2013, un total de 99,8 % des électeurs avaient voté par référendum en faveur du maintien du statut politique actuel des îles en tant que territoire d'outremer du Royaume-Uni, avec un taux de participation de 92 %. Elle considère que les insulaires ont ainsi exprimé leur droit à l'autodétermination, prévu par le paragraphe 2 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, par l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que par la résolution [2625 \(XXV\)](#) de l'Assemblée générale.

6. Pour sa part, l'Argentine s'est prononcée à plusieurs reprises contre cet exercice, qu'elle a jugé illégal au regard des résolutions des Nations Unies sur la question des îles Falkland (Malvinas) et dans lequel elle voit une grave distorsion de l'esprit du principe d'autodétermination (voir aussi la section X.B ci-après). La position de l'Argentine a été soutenue par d'autres pays et par des organisations régionales comme l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), qui ont déclaré que, fondamentalement, le référendum ne changeait rien à la question et que le résultat de cette consultation ne saurait mettre un terme au conflit de souveraineté sur les îles.

7. On trouvera ci-dessous de plus amples informations sur les positions respectives de la Puissance administrante et du Gouvernement argentin.

III. Budget

8. L'exercice budgétaire du territoire court du 1^{er} juillet au 30 juin. Selon la Puissance administrante, le budget de fonctionnement s'est élevé à environ 54 millions de livres sterling en 2012/13. Le territoire ne ménage aucun effort pour maintenir un budget en équilibre

IV. Situation économique

A. Généralités

9. D'après les estimations de la Puissance administrante, le produit intérieur brut (PIB) des îles s'élève à environ 142 millions de livres par an. Le PIB moyen par habitant est d'environ 44 000 livres. L'économie repose toujours principalement sur la pêche (qui représente entre 60 et 70 % du PIB), mais le tourisme et d'autres secteurs, tels que l'élevage et la transformation des produits animaux, ont progressé ces dernières années. Les îles Falkland (Malvinas) ont un taux de chômage très faible, de moins de 1 % en 2012, et près de 20 % des personnes actives y exercent plus d'un emploi. En 2013, le Plan de développement des infrastructures du

territoire a mis en évidence les principaux domaines devant contribuer à soutenir la croissance économique. Selon la Puissance administrante, l'Assemblée législative nouvellement élue accorde une place prioritaire à ce plan.

B. Pêche et élevage

10. Les espèces de calmars *Loligo*, ou *doryteuthis*, et *Illex* constituent la principale ressource halieutique des îles Falkland (Malvinas) et la base de leur économie. Selon la Puissance administrante, le Département des pêches est responsable de l'administration du secteur dans le territoire. Un Oxford Analytica brief de novembre 2013 indique que le revenu annuel tiré par le territoire de la pêche s'élève à un peu plus de 30 millions de dollars. Les sols acides et arides des îles, couplés à un climat océanique venteux et frais, limitent naturellement les cultures, de sorte que le secteur agricole concentre son activité sur l'élevage. La laine reste la principale exportation de produits terrestres. Le Département de l'Agriculture est responsable de l'administration du secteur et il a récemment encouragé le développement d'une industrie de la viande ainsi qu'une évolution de l'élevage ovin en faveur d'une race de mouton dont les qualités permettront d'optimiser à la fois les rendements de viande et de laine. Un plan quinquennal d'aide à l'agriculture est en cours d'exécution dans le territoire. En 2013, les activités de transformation des produits animaux auraient concerné 58 000 moutons et agneaux.

C. Tourisme

11. Le tourisme contribue pour une grande part à l'économie du territoire, à hauteur d'environ 9,5 millions de livres par an. Selon la Puissance administrante, ce secteur s'est sensiblement développé dans les îles Falkland (Malvinas), avec une hausse de plus de 17 % en 2012 du nombre de visiteurs; mais la saison des croisières de 2012 s'est close avec un total de 29 533 arrivées de passagers, ce qui représentait une nouvelle baisse du nombre de croisiéristes, tendance qui se poursuit année après année. En 2013, on s'est employé à actualiser la stratégie de développement touristique du territoire pour stimuler le tourisme terrestre durable dans les îles.

D. Transports, communications et services de distribution

12. Le territoire compte environ 1 000 kilomètres de routes. Selon la Puissance administrante, les travaux se sont poursuivis en 2013 pour rénover les routes desservant les exploitations agricoles et les zones de peuplement éloignées. En outre, un service de cabotage, un service régulier de ferry et des services aériens locaux ont assuré les communications avec les zones de peuplement à l'est et à l'ouest et avec les îles éloignées.

13. En 2013, la compagnie LAN Airlines a continué d'assurer une liaison hebdomadaire entre Punta Arenas (Chili) et les îles Falkland (Malvinas), avec deux escales mensuelles à Río Gallegos, en Argentine continentale, en application des dispositions de la Déclaration commune de l'Argentine et du Royaume-Uni en date du 14 juillet 1999. Au titre de l'échange de notes de février 2001 valant accord sur la navigation aérienne et maritime, les vols privés et un certain nombre de vols

d'évacuation sanitaire sont autorisés depuis les îles Falkland (Malvinas) à destination de l'Argentine continentale et du Chili.

14. En février 2010, face aux activités touchant les hydrocarbures menées dans les eaux entourant les îles Falkland (Malvinas), l'Argentine a publié le décret présidentiel 256/2010 imposant aux navires d'obtenir une autorisation préalable pour faire escale dans les ports argentins ou traverser les eaux du pays. À cet égard, en 2013 et au début 2014, lors de plusieurs réunions, y compris la réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, le Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement et les réunions des chefs de gouvernement des États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), du MERCOSUR et de l'UNASUR, il a été rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 31/49, a fait appel aux deux parties au différend pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation. Auparavant, les membres du MERCOSUR et de l'UNASUR avaient décidé de fermer leurs ports aux « navires arborant le pavillon illégal des îles Malvinas ». En 2013, ces décisions ont continué d'être appliquées.

15. Le Royaume-Uni, pour sa part, a continué en 2013 de considérer que le décret présidentiel 256/2010 susmentionné n'était pas conforme au droit international, notamment à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et d'affirmer qu'en vertu du droit international, les insulaires avaient le droit de développer leur économie, y compris les ressources naturelles, au profit du territoire. Dans les communications qu'il a adressées à l'Organisation des Nations Unies, le Royaume-Uni a également continué de protester contre les mesures visant à isoler les insulaires et à nuire à leur économie, et il a exprimé l'espoir que les souhaits de ces derniers seraient respectés, afin qu'ils puissent développer leur économie et leur territoire en paix.

16. Dans le domaine des télécommunications, la mise en place d'un accès à haut débit sur l'ensemble des zones rurales des îles a permis d'améliorer les communications au sein du territoire et vers l'extérieur. Environ 75 % des foyers sont connectés à l'Internet par un accès à haut débit. En ce qui concerne les services de distribution, le principal parc éolien du territoire couvre environ 26 % des besoins en électricité des zones urbaines. Des éoliennes sont utilisées dans les exploitations familiales et les petites zones de peuplement.

E. Environnement et hydrocarbures

17. Selon la Puissance administrante, le territoire s'emploie à respecter plusieurs traités et conventions relatifs à l'environnement. De son côté, l'Argentine a rejeté l'application territoriale de ces traités et conventions par le Royaume-Uni, au motif que le territoire et les espaces maritimes environnants font partie intégrante du territoire argentin.

18. En 2013, les projets de préservation de l'environnement ont continué de porter sur la protection des pingouins et des oiseaux marins, l'éradication des rats dans les écosystèmes fragiles où vivent des animaux sauvages et l'étude du réseau de zones protégées. Au début de 2014, des articles dans les médias et d'autres rapports ont indiqué que le territoire était dépourvu de normes de référence concernant la maîtrise du développement, telles que des études officielles de l'impact sur

l'environnement des grands projets d'infrastructure et des plans de développement stratégiques.

19. En 2013, l'exploration offshore des hydrocarbures s'est poursuivie malgré les protestations de l'Argentine, d'autres États Membres et des organisations régionales (voir la section VIII ci-dessous). Selon des sources officielles, en 2012 et 2013, le Secrétariat à l'énergie de l'Argentine a engagé des procédures administratives contre six entreprises menant des activités non autorisées d'exploration des hydrocarbures dans la zone. Conformément à l'article 3 de la loi 26.659, les entreprises incriminées se sont ainsi vu interdire pour 15 à 20 ans toute activité d'exploitation dans le pays.

20. Suite au communiqué conjoint publié par le Sommet présidentiel du MERCOSUR, tenu à Montevideo les 12 et 13 juillet 2013, les Ministres de l'énergie des pays de l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) ont adopté, à la réunion qu'ils ont tenue à Punta Cana (République dominicaine) le 29 novembre 2013, une décision dans laquelle ils ont fait part de leur plus ferme soutien aux droits légitimes de la République argentine dans le différend de souveraineté concernant les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes, et ont reconnu le droit de la République argentine d'engager des actions judiciaires contre les activités non autorisées d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures sur son plateau continental.

21. En outre, selon des sources officielles, en décembre 2013, l'Argentine a adopté la loi 26.915, qui a modifié la loi 26.659 sur les hydrocarbures et introduit la définition d'infractions pénales et de sanctions à l'encontre de ceux participant directement ou indirectement par le biais d'une tierce partie à une forme ou l'autre d'activité d'exploration, d'extraction, de transport et/ou de stockage des hydrocarbures sur le plateau continental de l'Argentine sans autorisation des autorités de ce pays. L'Argentine a envoyé des lettres d'avertissement aux entreprises, directement ou indirectement impliquées dans ces activités.

22. Également en décembre 2013, la Puissance administrante a fait savoir à l'Argentine qu'elle estimait qu'en vertu du droit international, le plateau continental ne faisait pas partie de l'Argentine; qu'elle soutenait le droit des insulaires à exploiter leurs ressources naturelles dans leur propre intérêt économique, en tant que partie intégrante de leur droit à disposer d'eux-mêmes; et qu'elle contestait l'applicabilité de la législation nationale argentine aux entreprises participant aux activités d'exploitation des hydrocarbures sur les îles. Pour sa part, l'Argentine a formellement rejeté ces arguments et a protesté auprès du Royaume-Uni en réaffirmant sa position de souveraineté.

V. Situation sociale

A. Généralités

23. Selon la Puissance administrante, le territoire respecte les principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les dispositions de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à

l'égard des femmes, ont été étendues aux îles Falkland (Malvinas) par la Puissance administrante.

24. L'Argentine a quant à elle toujours rejeté l'application par le Royaume-Uni de ces divers instruments sur le territoire, ainsi que la désignation de celui-ci comme territoire d'outre-mer dépendant du Royaume-Uni ou toute autre désignation semblable.

B. Santé publique

25. Selon la Puissance administrante, l'état de santé général de la population du territoire est satisfaisant. En vertu d'un accord sanitaire, les soins médicaux et dentaires sont gratuits pour tous les résidents. Le seul hôpital construit sur le territoire est doté d'équipements modernes et dispose du personnel requis pour les soins médicaux, dentaires et infirmiers, mais il manque d'un opticien qualifié résident. Les traitements plus complexes nécessitent une évacuation médicale (voir section IV. D ci-dessus).

C. Protection sociale

26. Selon la Puissance administrante, l'ordonnance relative au régime de retraite des îles Falkland impose à tous les employeurs et à tous les salariés âgés de 17 à 64 ans d'acquitter une cotisation mensuelle d'un montant fixe. Un système de prestations sociales et de pensions est également prévu pour aider les personnes handicapées et défavorisées. Un salaire minimum a été introduit récemment. En décembre 2013, tous les employeurs étaient tenus de verser un salaire horaire minimum de 5,05 livres aux travailleurs âgés de 18 ans ou plus et de 3,10 livres aux travailleurs âgés de 16 et 17 ans.

D. Éducation

27. L'enseignement est gratuit et obligatoire sur le territoire pour tous les enfants de 5 à 16 ans, avec un accès à l'enseignement préscolaire dès l'âge de 4 ans. Selon la Puissance administrante, on dénombrait en 2013 environ 425 élèves (dont 42 vivant en zones rurales). Le taux de scolarisation est de 100 % pour tous les enfants d'âge scolaire dans les îles. Les ratios enseignants/étudiants dans les établissements primaires et secondaires sont actuellement de 1:24 et de 1:13, respectivement.

28. Selon les renseignements communiqués par l'Argentine, les habitants des îles Falkland (Malvinas) ont accès, sur un pied d'égalité, au système d'enseignement public argentin. On trouvera de plus amples informations sur la question dans le rapport 2013 du Secrétaire général sur les dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (A/68/66, sect. II. B)

VI. Déminage et questions connexes

29. En vertu de la Convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction, également appelée Convention d'Ottawa, les États parties sont dans l'obligation d'effectuer le déminage des zones minées dans un délai de 10 ans à compter de l'entrée en vigueur du texte, à moins qu'une prolongation du délai fixé ne soit accordée en vertu de la Convention.

30. En novembre 2008, la neuvième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa a décidé d'accorder une prolongation allant jusqu'au 1^{er} mars 2019 au Royaume-Uni. Celui-ci a procédé au déminage de quatre zones minées du territoire en 2010 et, en 2012, a remis à disposition des terres dans le cadre d'une phase de suivi de trois mois. Selon la Puissance administrante, un autre projet de déminage de cinq champs de mines a été achevé en mars 2013, tandis que l'examen des options pour d'autres projets de déminage a commencé plus tard dans l'année.

31. Comme signalé précédemment, en décembre 2009, la deuxième Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa a décidé d'accéder à la demande de l'Argentine en lui accordant un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} janvier 2020. À la treizième réunion des États parties à ladite Convention, tenue à Genève du 2 au 5 décembre 2013, l'Argentine a déclaré que la planification détaillée et la mise en œuvre des activités de déminage se feront dès qu'elle contrôlera les zones en question, qui font l'objet d'un conflit de souveraineté, ou bien dès que le Royaume-Uni et elle se seront mis d'accord pour faire avancer cette planification.

VII. Participation aux activités des organisations et mécanismes internationaux

32. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, le Gouvernement des îles Falkland (Malvinas) participe aux réunions de différentes instances du Commonwealth et appartient à l'Association des territoires britanniques d'outre-mer (United Kingdom Overseas Territories Association) ainsi qu'au Forum de coopération des territoires de l'Atlantique Sud (South Atlantic Territories Cooperation Forum). De plus, ses représentants participent également à d'autres réunions internationales touchant les intérêts des insulaires de façon à faire connaître leurs points de vue. En 2013, parmi ces réunions figuraient celle du Forum entre l'Union européenne et l'Association des pays et territoires d'outre-mer Association, tenue à Bruxelles en décembre 2013, et une réunion internationale de la Fondation de recherche des pêches commerciales, tenue à Rhode Island (États-Unis d'Amérique) en octobre 2013. La position du Gouvernement du Royaume-Uni est que les insulaires participent en propre à toutes les réunions touchant leurs intérêts.

VIII. Examen de la question par des organisations et autres instances intergouvernementales

33. Au cours de réunions tenues en 2013 et janvier 2014, différentes entités intergouvernementales, y compris des organisations régionales et sous-régionales, telles que le troisième Sommet Afrique-Amérique du Sud (Malabo, 22 février 2013),

ALBA (Caracas, 10 mars 2013), l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) (Antigua, (Guatemala) 4 au 6 juin 2013), le MERCOSUR (Montevideo, 11 et 12 juillet 2013), l'UNASUR (Paramaribo, 30 août 2013), le Groupe des 77 et la Chine (New York, 26 septembre 2013), le vingt-troisième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement (Panama, 18 et 19 octobre 2013), l'OLADE (Punta Cana (République dominicaine), 29 novembre 2013) et le deuxième Sommet de la CELAC (La Havane, 29 janvier 2014), se sont penchées sur la question des îles Falkland (Malvinas) et ont réaffirmé, notamment, que l'Argentine et le Royaume-Uni devaient impérativement reprendre les négociations pour parvenir à un règlement pacifique du différend sur la souveraineté. La plupart de ces organisations ont contesté les activités touchant les hydrocarbures et les activités militaires du Royaume-Uni mentionnées ci-dessus, alors que certaines, y compris le Sommet ibéro-américain, la CELAC, le MERCOSUR et l'UNASUR, ont aussi demandé au Secrétaire général de reprendre sa mission de bons offices sur la question et de les tenir informées de l'évolution de la situation.

34. En janvier 2014, notant que le 26 mars 2013 les présidents pro tempore de la CELAC, du MERCOSUR et de l'UNASUR, conjointement avec le Ministre des affaires étrangères et du culte de l'Argentine, ont rencontré le Président du Comité spécial ainsi que le Secrétaire général pour réaffirmer l'intérêt que portait la région à la reprise des négociations entre l'Argentine et le Royaume-Uni sur le conflit de souveraineté, les chefs d'État et de gouvernement de la CELAC ont exprimé leur soutien à la mission de bons offices du Secrétaire général, notamment la communication d'informations sur les progrès réalisés.

35. Pour sa part, en 2013 le Secrétaire général a fourni oralement des informations sur la question, notamment dans le cadre de réunions bilatérales tenues lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale

36. Le Royaume-Uni n'est pas membre des organisations susmentionnées et n'a été représenté à aucune des réunions évoquées, à l'exception de celle de l'OEA, auprès de laquelle il a le statut d'observateur. Dans l'exercice de son droit de réponse, il a répondu à l'Argentine lors de l'Assemblée générale de l'OEA, en réitérant sa position concernant le droit à l'autodétermination des insulaires de même que l'importance pour la communauté internationale de reconnaître le résultat du référendum de mars 2013. En outre, le Royaume-Uni a continué de rejeter toute analyse suggérant que l'exploration des hydrocarbures revenait à une action unilatérale de sa part et était menée en violation de la résolution 31/49 de l'Assemblée générale, a encouragé vivement les habitants de l'archipel à prendre les rênes de leur économie et à façonner eux-mêmes leur avenir, appuyant notamment leur décision d'exploiter leurs ressources naturelles, et a rejeté toute allégation selon laquelle il renforçait ses ressources militaires dans l'Atlantique Sud ou était en train de militariser la région.

IX. Statut futur du territoire

A. Position de la Puissance administrante

37. Dans une déclaration du 12 mars 2013, le Premier Ministre du Royaume-Uni, M. David Cameron, se référant au référendum susmentionné, a réitéré l'engagement

du Royaume-Uni de défendre et respecter le droit des insulaires à disposer d'eux-mêmes. À son avis, les Falklandais avaient clairement indiqué comment ils voyaient leur avenir : ils souhaitaient rester britanniques, et ce point de vue devait être respecté par tout le monde, y compris par l'Argentine. Dans une autre déclaration, le Ministre des affaires étrangères, M. William Hague, s'est félicité du résultat du référendum, qui témoignait plus clairement que jamais du souhait des Falklandais de demeurer un territoire d'outre-mer du Royaume-Uni. Il a noté que le Royaume-Uni s'était toujours clairement dit convaincu du droit de la population des Falkland de déterminer son propre avenir et de choisir la voie qu'elle souhaitait suivre. Le respect de ces droits s'impose au vingt et unième siècle. Le Ministre des affaires étrangères a maintenu que tous les pays devaient accepter le résultat du référendum et soutenir les Falklandais dans leur effort continu de développement de leur territoire et de leur économie.

38. Par ailleurs, dans un message diffusé le 20 décembre 2013, le Premier Ministre a rappelé une nouvelle fois aux habitants des îles que le Gouvernement du Royaume-Uni continuerait à appuyer le Gouvernement des îles Falkland dans sa résistance à la campagne menée par le Gouvernement argentin pour réclamer les ressources des îles et nuire ainsi à leur économie.

39. Dans l'exercice de son droit de réponse, notamment aux remarques formulées par la Présidente de l'Argentine au Conseil de sécurité le 6 août 2013 et à l'Assemblée générale le 24 septembre 2013, le Représentant permanent du Royaume-Uni a déclaré, entre autres, que son gouvernement était très attaché au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes consacré par le paragraphe 2 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies et l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, a rejeté les allégations de l'Argentine selon lesquelles le Royaume-Uni militarisait l'Atlantique Sud et a confirmé la détermination de son pays à se conformer aux obligations qui étaient les siennes en vertu du Traité de Tlatelolco (voir [A/67/865](#)). De l'avis de la Puissance administrante, la souveraineté sur ces îles ne pourrait être négociée que si leurs habitants le souhaitaient et seulement à ce moment-là.

B. Position du Gouvernement argentin

40. La Présidente de l'Argentine, M^{me} Cristina Fernández de Kirchner, présidant une séance du Conseil de sécurité le 6 août 2013 durant un débat public de haut niveau sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a fait référence, en sa qualité de représentante de l'Argentine, à la question des îles Falkland (Malvinas).

41. M^{me} Fernández de Kirchner a souligné que le conflit était dû au non-respect d'une résolution de l'Organisation des Nations Unies soulignant la nécessité d'organiser des négociations entre l'Argentine et le Royaume-Uni, des conversations, dans le cadre de la résolution [2065 \(XX\)](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1965, concernant la souveraineté des Malvinas. À son avis, il ne s'agissait pas d'un caprice, il ne s'agissait pas non plus de répéter « c'est nous qui avons raison ». L'Argentine souhaitait simplement que soit appliquée la résolution de l'ONU et que les deux pays se mettent autour d'une table pour discuter de cette question litigieuse et sujette à controverse. M^{me} Fernández de Kirchner

estimait que c'était là une façon de commencer à débloquer cette situation de conflit.

42. L'intervenante a ajouté que d'aucuns avaient fait état de l'existence de divergences d'opinions sur cette question, On ne pouvait avoir de divergences d'opinions que sur quelque chose qui n'était pas réglée par l'ONU. Or, lorsque l'Organisation, dont tous les pays faisaient partie et s'étaient engagés à respecter les résolutions, adoptait une résolution au niveau de l'Assemblée générale – son organe suprême – nous n'étions plus face à des opinions divergentes, mais bien face à une résolution de l'ONU, et il s'agissait de savoir si les pays étaient prêts à se conformer à leurs obligations en tant que Membres (voir [S/PV.7015](#)).

43. En outre, comme en témoignaient les documents officiels de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, la Présidente de l'Argentine s'est adressée à l'Assemblée le 24 septembre 2013, indiquant, entre autres, que l'Argentine attendait depuis 1965, depuis qu'en plénière comme par nombre de résolutions de l'Assemblée et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, il avait été fait obligation à l'Argentine et au Royaume-Uni de s'asseoir autour d'une table pour dialoguer. La Présidente a ajouté que, malgré le différend existant à propos de la souveraineté sur les îles Malvinas, le Royaume-Uni avait fait absolument fi de tous ces appels, militarisant la région de l'Atlantique Sud et y envoyant des sous-marins nucléaires (voir [A/68/PV.7](#)).

44. On trouvera des informations complémentaires sur la position du Gouvernement de l'Argentine dans la section X. A ci-après.

X. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

45. Le Comité spécial a examiné la question des îles Falkland (Malvinas) à ses 8^e et 9^e séances, tenues les 20 et 21 juin 2013, comme en témoignaient les documents A/AC.109/2013/SR.8 et 9. À sa 8^e séance, il a décidé d'autoriser les délégations de l'Angola, de l'Argentine, du Brésil, de Chypre, de la Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, des Émirats arabes unis, de l'Espagne, du Ghana, du Guatemala, de la Mauritanie, du Mexique, de la Namibie, du Pérou, de la République dominicaine, de la Turquie et de l'Uruguay à participer à l'examen de la question par le Comité.

46. À la même séance, pendant l'audition des pétitionnaires, le Comité spécial, conformément à la pratique établie, a entendu des déclarations prononcées par M^{me} Sharon Halford et M. Mike Summers de l'Assemblée législative des îles Falkland (Malvinas), ainsi que par M. Alejandro Betts et M^{me} Maria Angélica del Carmen Vernet (voir [A/AC.109/2013/SR.8](#)).

47. En outre, à la 8^e séance, le représentant du Chili, s'exprimant aussi au nom de la Bolivie (État plurinational de), de Cuba, de l'Équateur, du Nicaragua et du Venezuela (République bolivarienne du), a présenté le projet de résolution [A/AC.109/2013/L.7](#), que le Comité spécial a ensuite adopté sans le mettre aux voix.

Dans ce texte, le Comité spécial a réaffirmé que le règlement négocié du conflit était le moyen de mettre fin à la situation coloniale particulière propre aux îles Falkland (Malvinas), conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

48. Le Ministre argentin des affaires étrangères et du culte, M. Héctor Marcos Timerman, a fait une déclaration à la même séance du Comité spécial, le 20 juin 2013. Il a rappelé, entre autres choses, que le 3 janvier 1833, les forces navales britanniques avaient expulsé les autorités légitimes et la population argentine des îles, et que le différend colonial restait en suspens, compromettant l'intégrité territoriale de l'Argentine. M. Timerman a aussi souligné que, pour tenter de justifier sa présence militaire dans l'Atlantique Sud et son appropriation illégitime de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, qui étaient contraires aux dispositions de la résolution 31/49, le Gouvernement britannique continuait d'invoquer de façon fallacieuse le principe de l'autodétermination et de refuser d'engager un dialogue. Il a indiqué que l'Organisation des Nations Unies avait toujours réaffirmé que le principe d'autodétermination n'était pas applicable à la question car celle-ci ne concernait pas un peuple sujet à une subjugation étrangère, mais qu'il s'agissait d'une « situation coloniale particulière » en raison du conflit de souveraineté qui opposait l'Argentine et le Royaume-Uni. Le Ministre des affaires étrangères et du culte a ajouté que le Gouvernement britannique avait organisé un prétendu référendum d'autodétermination, à l'occasion duquel les près de 1 500 citoyens britanniques qui résidaient dans les îles Malvinas avaient voté, de manière prévisible, en faveur du maintien de la situation coloniale, soulignant que l'initiative n'avait été ni demandée ni approuvée par l'Organisation des Nations Unies et qu'aucun État n'avait envoyé d'observateurs officiels, malgré les efforts considérables déployés en ce sens par les diplomates britanniques.

49. Le Ministre des affaires étrangères et du culte a ensuite déclaré que de nombreux membres de la communauté internationale appuyaient la revendication de souveraineté de l'Argentine sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants. Outre des organisations régionales, telles que l'OEA, la CELAC, l'UNASUR) et le MERCOSUR, des nations africaines avaient exprimé leur appui dans la Déclaration de Malabo, adoptée en février 2013 au troisième Sommet Afrique-Amérique du Sud. En outre, les États présents à la septième Réunion ministérielle de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, tenue à Montevideo en janvier 2013, avaient appelé à la reprise des négociations, tout comme les chefs d'État et de gouvernement ayant participé au troisième Sommet des pays d'Amérique du Sud et des pays arabes, tenu à Lima en octobre 2012.

50. Le Ministre des affaires étrangères et du culte a conclu en réitérant l'offre faite par la Présidente Fernández de Kirchner de reprendre le dialogue avec le Secrétaire d'État britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth sans conditions ou exigences préalables, et a demandé au Comité spécial de prier le Secrétaire général, au titre de la mission de bons offices que lui avait confiée l'Assemblée générale, d'exhorter les autorités britanniques à coopérer dans le cadre du processus de négociation.

51. À la 8^e séance du Comité spécial, les représentants de Cuba (au nom de la CELAC), de la République arabe syrienne, du Venezuela (République bolivarienne de), de l'Équateur, de la Bolivie (État plurinational de), du Nicaragua, de la Chine, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Sierra Leone,

du Pérou (prenant la parole au nom de l'UNASUR), du Guatemala, du Costa Rica et du Brésil ont également fait des déclarations sur la question des îles Falkland (Malvinas). Le Ministre argentin des affaires étrangères et du culte a pris à nouveau la parole. À la 9^e séance, le 21 juin, les représentants de l'Uruguay (au nom du MERCOSUR), du Mexique, d'El Salvador, de la Colombie, de l'Angola et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fait des déclarations sur la même question.

52. Le 12 novembre 2013, le Président du Comité spécial, M. Diego Morejón-Pazmino, et les membres du Bureau ont rencontré le Secrétaire général. Selon le compte rendu officiel de la réunion, entre autres questions, le Secrétaire général a souligné l'importance que le Comité spécial accordait à la question des îles Falkland (Malvinas) et, à cet égard, a rappelé qu'il était toujours prêt à exercer ses bons offices si les deux les parties étaient prêtes à s'impliquer.

B. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

53. Les 7, 10, 11 et 14 octobre 2013, au cours du débat sur les questions de décolonisation qu'a tenus la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, les délégations de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de) du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de Cuba, de l'Équateur, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Pérou, du Royaume-Uni, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du) ont évoqué la question des îles Falkland (Malvinas), comme il ressortait des comptes rendus de séance A/C.4/68/SR.3 et 6 à 8.

54. Le 7 octobre, le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, s'exprimant au nom des États membres du MERCOSUR et des États associés que sont la Bolivie (État plurinational de), le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou a souligné, entre autres, que la période était particulièrement propice à l'intensification des efforts internationaux en faveur de la décolonisation, conformément à la déclaration de la Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Dans le communiqué conjoint des États membres du MERCOSUR et des États associés, adopté le 12 juillet 2013, les chefs d'État et de gouvernement ont, entre autres, réaffirmé les termes de la Déclaration des Malvinas du 25 juin 1996 et ceux de la Déclaration de Mendoza du 29 juin 2012 concernant « la situation coloniale spéciale et particulière » des îles Malvinas, des îles de Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud ainsi que des zones maritimes environnantes, et ont appelé de leurs vœux une reprise des négociations entre l'Argentine et le Royaume-Uni.

55. Le représentant de Cuba, prenant la parole au nom de la CELAC, a indiqué, entre autres, que dans un communiqué spécial de 2012, adopté au premier Sommet de la CELAC, les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient réaffirmé leur soutien aux droits légitimes de la République d'Argentine dans le différend sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud ainsi que les zones maritimes environnantes, appelant à une reprise des négociations entre l'Argentine et le Royaume-Uni. Ils ont rappelé combien il importait de respecter la résolution 31/49 de l'Assemblée générale et se

sont enquis auprès du Secrétaire général des progrès réalisés dans le cadre de sa mission de bons offices.

56. À la même séance, le Représentant permanent adjoint de l'Argentine a déclaré, entre autres, que la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale avait clairement établi l'existence de plusieurs formes de colonialisme et fixé deux principes pour traiter les divers cas : l'autodétermination et l'intégrité territoriale. Il a également ajouté que le conflit à propos des îles Malvinas, des îles de Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud ainsi que des zones maritimes environnantes avait été décrit dans les résolutions successives de l'Assemblée générale et du Comité spécial de la décolonisation comme une « situation coloniale spéciale et particulière », que seules les deux parties concernées devaient résoudre par la négociation, en tenant compte des intérêts des habitants des îles.

57. Toute tentative visant à permettre à la population britannique des îles d'arbitrer le différend auquel leur pays était partie dénaturait le droit à l'autodétermination des peuples, car il ne s'agissait pas dans ce cas de figure d'un peuple sous emprise, dominé ou exploité par une puissance coloniale. Ainsi, le « référendum » illégitime organisé unilatéralement par le Royaume-Uni en mars 2013 n'avait pas changé fondamentalement la donne et ne modifiait en rien les droits incontestables à la souveraineté de l'Argentine.

58. En outre, le Représentant permanent adjoint de l'Argentine a déclaré que le Royaume-Uni menait en toute illégalité des activités unilatérales d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables dans la région concernée par le différend, contrevenant ainsi à la résolution 31/49 de l'Assemblée générale, et procédait également à des exercices militaires, y compris des tirs de missiles depuis les îles Malvinas, allant à l'encontre des règles de sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale et de la politique régionale de recherche systématique d'une solution pacifique au conflit. L'intervenant a précisé que d'autres régions également s'étaient déclarées solidaires de la position défendue par l'Argentine. Il a conclu en réaffirmant la détermination de l'Argentine à résoudre le différend de souveraineté par le dialogue, de manière démocratique et dans le respect des termes des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (voir [A/C.4/68/SR.3](#)).

59. Le 10 octobre 2013, la représentante du Suriname, prenant la parole au nom de l'UNASUR, a noté que la présence et les exercices militaires du Royaume-Uni dans les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, et les espaces maritimes environnants, ainsi que ses autres activités unilatérales, y compris l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles de l'Argentine, en violation de la résolution 31/49, contrevenaient à la politique de règlement pacifique de l'UNASUR. Elle a poursuivi en disant que le référendum illégal organisé par le Royaume-Uni dans les îles Malvinas en mars 2013 n'avait en aucune manière modifié le fond de la question et que son résultat n'avait pas mis fin au conflit de souveraineté. Elle a conclu en rappelant qu'en 1985, l'Assemblée générale avait rejeté à une large majorité l'intégration du principe de l'autodétermination dans la résolution qu'elle avait adoptée sur la question des îles Malvinas (voir [A/C.4/68/SR.6](#)).

60. Pour sa part, le 11 octobre 2013, le Représentant du Royaume-Uni indiqué, entre autres choses, que les relations du Gouvernement britannique avec les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni, y compris les îles Falkland, étaient des

relations modernes, fondées sur les principes de partenariat, de partage des valeurs et du droit de chaque territoire concerné de déterminer s'il devait ou non rester lié au Royaume-Uni. Lorsqu'un territoire souhaitait rester britannique, le Royaume-Uni s'emploierait à maintenir et à approfondir sa relation spéciale avec lui.

61. Le Représentant du Royaume-Uni a ajouté que le Gouvernement britannique avait étroitement collaboré avec ses territoires d'outre-mer pour développer encore davantage les partenariats qui les liaient. Depuis la publication du document d'orientation intitulé *The Overseas Territories: Security, Success and Sustainability*, il avait mis en place un Conseil ministériel conjoint des territoires d'outre-mer, où siégeaient des dirigeants de ces territoires, qui se réunissait annuellement afin de suivre l'application de la stratégie et des engagements prévus dans le livre blanc. La première de ces réunions, tenue à Londres en décembre 2012, avait donné lieu à la publication d'un communiqué détaillé dans lequel le Royaume-Uni et ses territoires expliquaient la nature de leurs relations et faisaient part de leur avis selon lequel l'Assemblée générale devrait rayer de la liste des territoires non autonomes ceux qui souhaitaient maintenir leurs liens avec le Royaume-Uni. L'intervenant a aussi indiqué que le Royaume-Uni se félicitait de la tenue du référendum dans les îles Falkland en mars 2013, par lequel 99,8 % des intéressés s'étaient prononcés en faveur du maintien du statut du territoire en tant que territoire d'outre-mer britannique (voir [A/C.4/68/SR.7](#)).

62. Dans l'exercice de leur droit de réponse, les représentants de l'Argentine et du Royaume-Uni ont réaffirmé la position de leurs gouvernements plusieurs fois durant les délibérations de la Quatrième Commission (voir [A/C.4/68/SR.3](#), 6 et 8).

C. Décision prise par l'Assemblée générale

63. Dans sa résolution [58/316](#), l'Assemblée générale a décidé que la question intitulée « Question des îles Falkland (Malvinas) » resterait inscrite à l'ordre du jour aux fins de son examen sur notification d'un État Membre. Au moment de la publication du présent document de travail, aucune notification d'État Membre n'avait été reçue.